



Le contexte économique du Beauvaisis

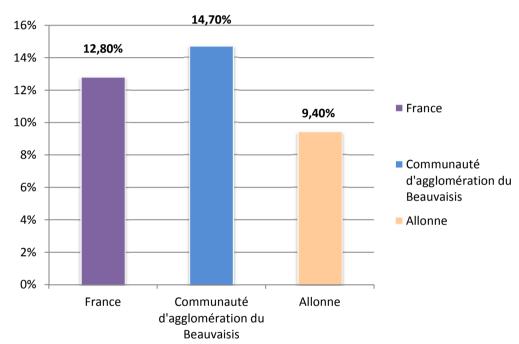


Les données du chômage en 2011

Taux de chômage en 2011

(au sens du recensement INSEE)

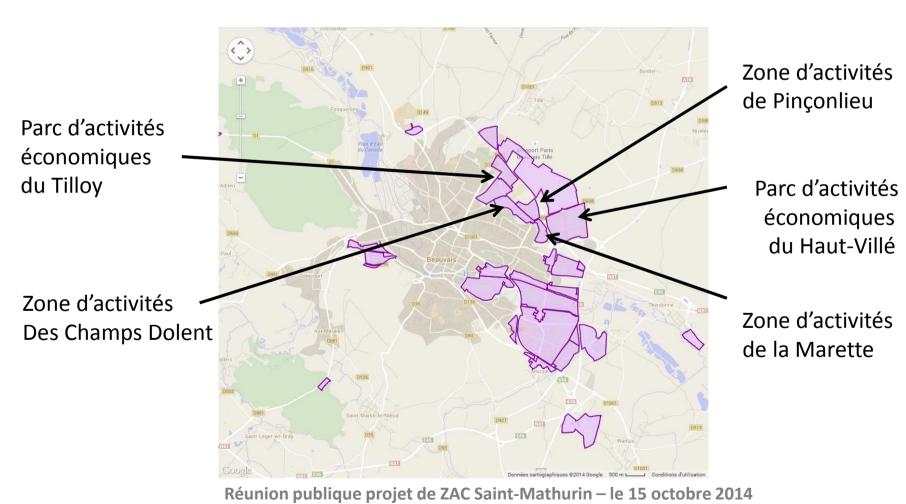
En 2011 sur la commune d'Allonne, il y avait 77 personnes recensées comme étant au chômage.



<u>Définition</u>: Le taux de chômage est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active au sens du recensement.



Des zones économiques dont la quasitotalité des terrains ont trouvés preneurs





Une politique économique efficace malgré la crise

Selon l'INSEE, l'aire urbaine du Beauvais est la seule grande aire picarde qui a créé beaucoup d'emplois entre 2006 et 2011 (+ 3,2 %)

Étude de Juin 2014

Aujourd'hui, Il y a donc lieu de rechercher de nouveaux espaces à proposer aux entreprises



SCHÉMA D'EXTENSION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CAB

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Schéma adopté par délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2006 Et révisé par délibération du 24 juin 2011



Destination des futures zones économiques du Beauvaisis

		Agro Parc Lasalle Beauvais	Eco parc Beauvais Tillé	ZA d'Allonne	ZA des Larris Beauvais	ZA n°2 Auneuil	Extension Warluis	ZA de Troissereux	ZA Bois de Ste LADE
	Surface Prévisionnelles	5 ha	123 ha	23 ha	60 ha	30 à 40 ha	18 ha	14 ha	23 ha
	Remarques / observations	Pole Technologique à vocation Agro- industrielle En cours de réalisation	Vocation : ECO PARC - Etudes techniques en cours - dossier de réalisation à réaliser	en continuité de la	Giratoire à réaliser sur la RD 938 - extension au sud sur la commune de Therdonne d'une surface de 26 ha et 6 ha sur Beauvais	Etude lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme d'Auneil de la possibilité d'implanter une zone nouvelle à proximité de la zone existante	Actuellement en zone agricole au PLU - Giratoire à réaliser	Déviation de Troissereux à réaliser - connexion sur la déviation à envisager - possibilité d'extension de 15 ha	Fortes contraintes d'accès
Cr	itère de priorisation (de 1 à 3)	1	1	1	2	2	2	3	3
	Echéancier prévisionnel	2011 -	2011 -	2012 -	-	-	-	-	-
Préé	Tertiaires / Bureaux :								
	Commerce de Gros / Artisanat :								
	Commerces de détails :								
	Logistiques / Stockages :								
	Industries / Fabrications :								

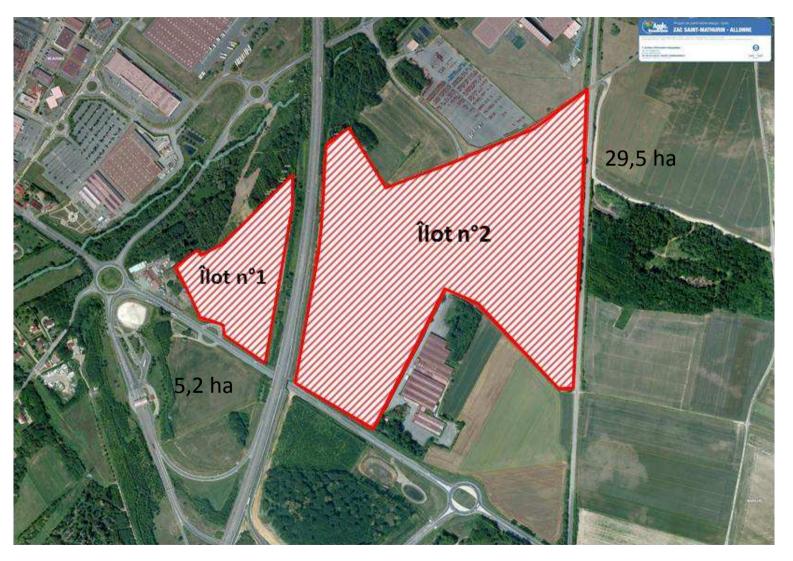
Surface totale 296 à 306 ha



Les études réalisées sur la zone d'Allonne

Zone d'études

déterminée par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2012





Les études de terrains

(menées entre avril et mai 2014)

- Des comptages de trafic
- Des sondages de voirie (rue de la chapelle)
- Des relevés de la faune et de la flore existante
- Des sondages géotechniques
- Un relevé topographique de l'ensemble de la zone (géomètre)
- Des mesures acoustiques

de

☐ Variante n°1: 43 ha, 3 îlots

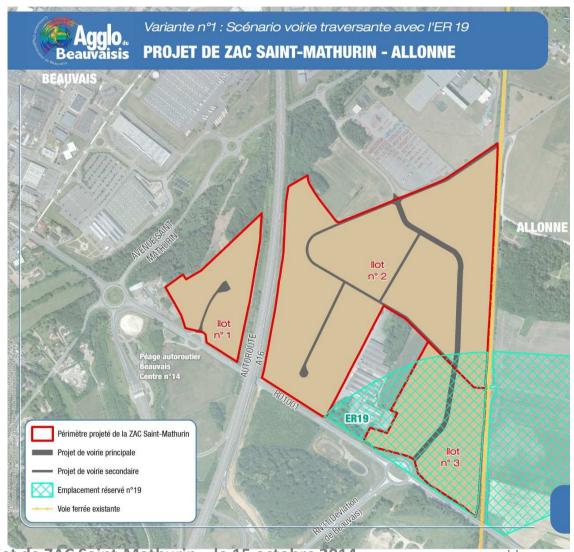
- Aménagement en deux parties, part et d'autre de l'A 16
- Voirie traversante avec l'ER n°19

Avantages:

- Espace à commercialiser important
- Desserte directe avec la RN 31

Inconvénients:

- Nombreux boisements : 15% de la ZAC
- Interception de l'ER n°19
- Nécessite l'acquisition d'un grand nombre de parcelles
- Exutoire supplémentaire pour l'évacuation des eaux de l'îlot n°1, via une conduite à amener au ru de Berneuil



☐ Variante n°2:33 ha, 2 îlots

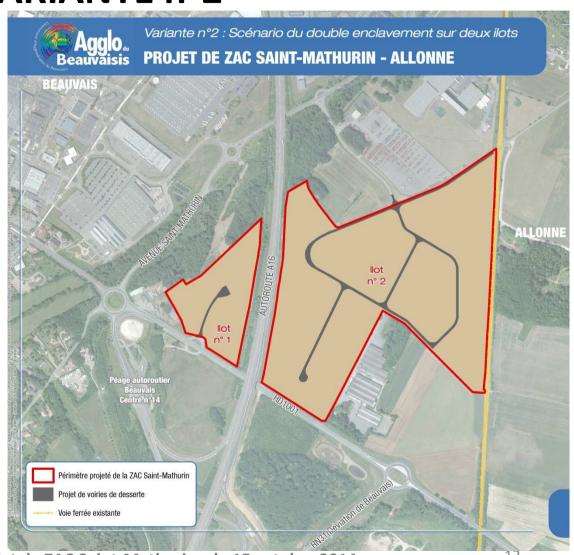
- Aménagement en deux parties, sur 2 îlots, de part et d'autre de l'A 16
- Un axe principale organisé en boucle et deux axes de desserte secondaire dont une voie en impasse avec raquette de retournement

Avantages:

- Consommation d'espaces agricoles moindre
- Schéma viaire en boucle, optimisant la desserte des îlots

Inconvénients:

- Espaces à commercialiser moins important, poids économique plus faible
- Les boisements, à valeur écologique forte à modérée, représentent toujours 15% de la surface de la ZAC
- Exutoire supplémentaire pour l'évacuation des eaux de l'îlot n°1, via une conduite à amener au ru de Berneuil



☐ Variante n°3 : 29,6 ha, 1 îlot

L'aménagement est réparti sur 1 seul îlot organisé en deux sous îlots (îlots 2 et îlot 2bis) Avantages :

- Consommation de milieux naturels faible : préservation de 1,7 ha de surface boisée localisée sur l'îlot 1
- Consommation d'espace agricole faible

Inconvénients:

- Espaces à commercialiser moins important, poids économique plus faible
- 3,2 ha d'espaces boisés à valeur écologique forte et modérée impacté; Les surfaces boisées représentent 11% de la surface totale commercialisable de la ZAC



☐ Variante n°4 (retenue) : 27,7 ha, 1 îlot

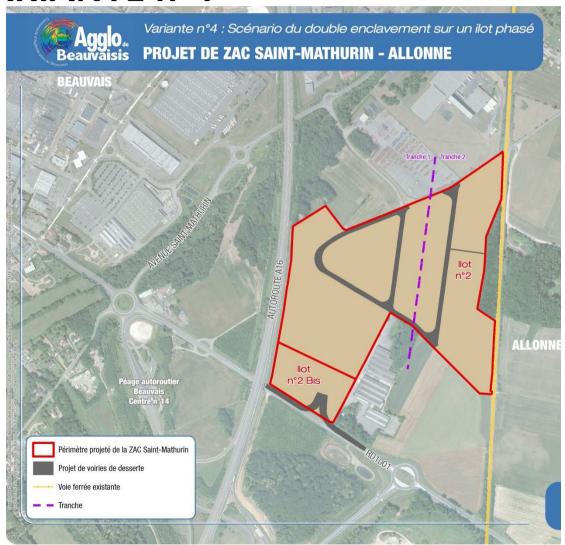
- Aménagement sur l'îlot 2, phasé en deux temps, grâce au nouveau schéma de voirie
- Réduction du périmètre du secteur 2, à proximité de la voie ferrée (1,3 ha), ainsi que près de l'autoroute et du bassin d'eau pluviale (0,7 ha)

Avantages:

- Consommation de milieux naturels la plus faible : préservation d'une surface boisée de 2 ha en plus par rapport au scénario 3.
 Les surfaces boisées représentent 5% de la surface totale du périmètre commercialisable de la ZAC.
- Consommation d'espace agricole faible estimée à 24,5 ha

Inconvénients:

- Espace à commercialiser le moins important des quatre variantes





Le diagnostic environnemental



Le programme économique & desserte

- ☐ Le programme économique vise à attirer deux grands types d'activités :
 - Le commerce de gros et l'artisanat
 - Les industries de productions et de fabrications
 - Chaque îlot possède sa propre desserte

☐ Réseau viaire interne : 1 axe principale organisé en boucle, 2 voies transversales dans la boucle, permettant l'aménagement de la ZAC en deux tranches et l'îlot 2 bis est toujours desservit par la RD1001.



La gestion des eaux pluviales

- ☐ La gestion des eaux pluviales par des techniques de type **techniques alternatives : stockage et restitution régulée** dans le milieu naturel de surface (ru de Berneuil, affluent du Thérain)
- Noues de stockage le long des voiries puis rejet régulé vers le ru de Berneuil,
- ☐ Bassin de stockage de 1600 m3 recueillant les eaux du bassin versant amont, avant rejet régulé vers le ru de Berneuil



Milieu naturel - Enjeux

- Aucun zonage d'inventaire et de protection du milieu naturel n'est recensé au sein du périmètre de la ZAC : ZNIEFF la plus proche à 2,5 km et zone Natura 2000 à 4,7 km. Aucun corridor identifié sur le site de la ZAC qui est enclavé entre les infrastructures de transport (autoroute, RD et ligne ferroviaire)
- ☐ Résultats du **diagnostic écologique** suite à une visite de terrain par un écologue expert :
- ⇒ **Faible sensibilité écologique** des zones cultivées :
- ⇒ Les zones de **boisements** : **biodiversité modérée**, avec forte probabilité de la **présence d'oiseaux** et d'une catégorie de mammifère protégé (chauve-souris)
- ⇒ **Zones à dominante humides localisées en périphérie du projet**, au niveau des boisements.



Milieu naturel – Sensibilité écologique





Paysage & patrimoine et loisirs

- Paysage d'entrée d'agglomération, caractérisé par des **espaces agricoles ouverts ainsi que des espaces urbanisés** (zones économiques, industrielles, **grands espaces de stockages extérieur, infrastructures** de transport) qui sont représentatif d'un « **paysage d'infrastructure** » au sens de l'atlas des paysages de l'Oise
- ☐ Zone **d'interface rural/urbain**, à traiter de manière qualitative pour l'agglomération du beauvaisis
- ☐ Aucun monuments et sites classés et inscrits, ni ZPPAUP/AVAP dans le périmètre de la ZAC
- ☐ Site dépourvu d'équipements de loisirs et d'infrastructures touristiques







20



Milieu humain – démographie & activité économique

Ц	Aucune habitation dans le périmètre de la ZAC						
	A l'échelle de la commune d'Allonne, évolution démographique récente mais stagnation depuis						
	Croissance du parc immobilier à l'échelle de la commune						
	Emploi dominé par les activités tertiaires et toujours forte industrialisation sur le territoire communal.						
	A l'échelle de la ZAC, activité exclusivement agricole (plus de 90%)						
	Offre d'emploi supérieure à la population active (nombreuses zones d'activités)						
	Secteurs d'activité du commerce et des services : 49% des emplois						
	Allonne fait partie des « pôles économiques » en raison de sa position stratégique en entrée d'agglomération						

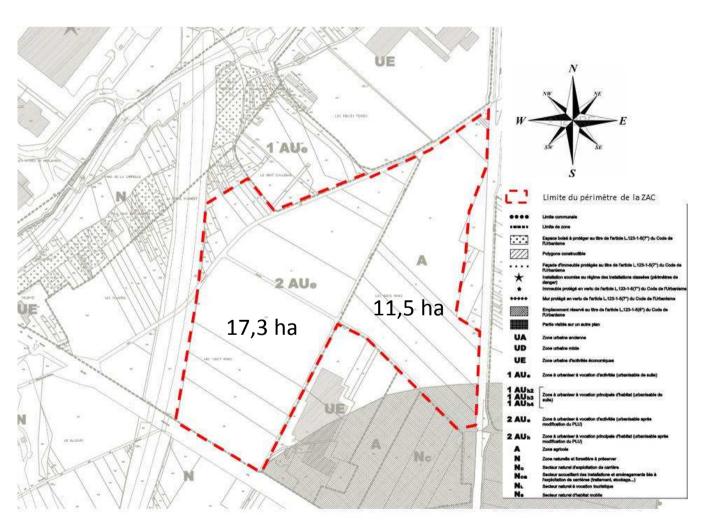


Milieu humain – Aménagement & urbanisme

☐ SCOT de la CAB : L'aménagement devra être le résultat d'une réflexion sur la qualité paysagère, architecturale et urbanistique par rapport à son secteur d'implantation ☐ Schéma d'extension des zones d'activités économiques : la zone d'Allonne fait partie des **priorités n°1** pour l'agglo ☐ PDU de la CAB : respect des objectifs au plan de déplacements sur l'agglomération ☐ PLU de la commune d'Allonne : projet de ZAC localisé en zone 2AUe (zones urbanisables à vocation d'activités) ainsi qu'en zone A (agricole) ☐ Emplacement réservé n°19a (déviation de la RN 31) à l'extrémité sudest de la ZAC ☐ Servitudes d'utilité publique : réseau de transport de gaz, ligne H.T., canalisation d'assainissement (limitrophe de la ZAC)

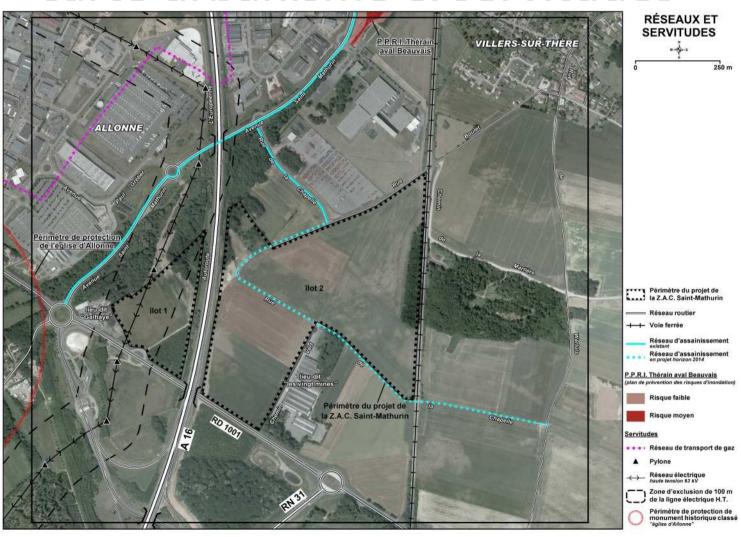


Milieu humain carte urbanisme & servitudes





Milieu humain carte urbanisme & servitudes



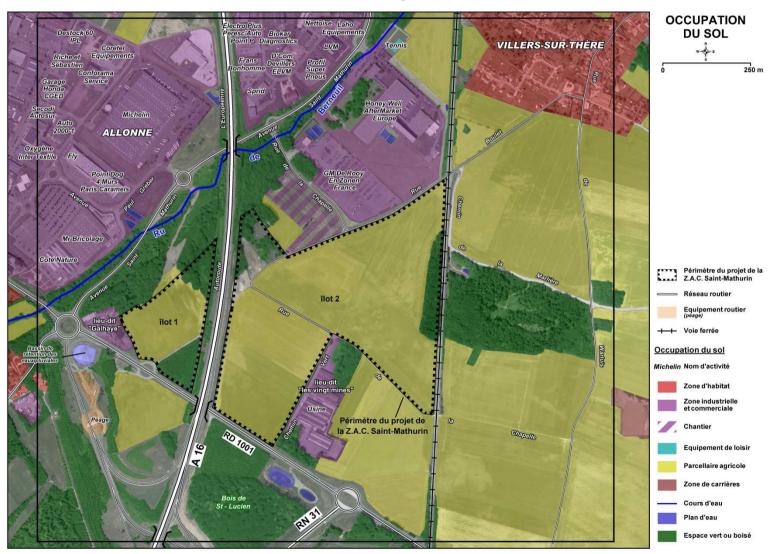


Milieu humain Occupation du sol & équipement

- ☐ L'occupation du sol de la zone d'étude est essentiellement de 2 types :
- <u>Urbaine</u>: les zones bâties se développent majoritairement sous forme de zones d'activités et/ou industrielles le long de l'A16
- Rurale: il s'agit aussi bien des espaces agricoles que des espaces boisés.
- ☐ Aucun service administratif n'a été recensé sur la zone d'étude, de même qu'aucun établissement scolaire
- Les zones d'activités commerciales et industrielles se localisent sur trois secteurs différents:
- La ZAC de Ther-le secteur des 40 mines
- La ZAC de Ther-le secteur Merlemont
- La ZAC de Ther-le secteur Saint Lazare partie 1
- De nombreuses entreprises de commerce, d'équipement automobile, de nettoyage industriel, de peinture et décoration, et d'industrie alimentaire à proximité également



Milieu humain Carte de l'occupation du sol



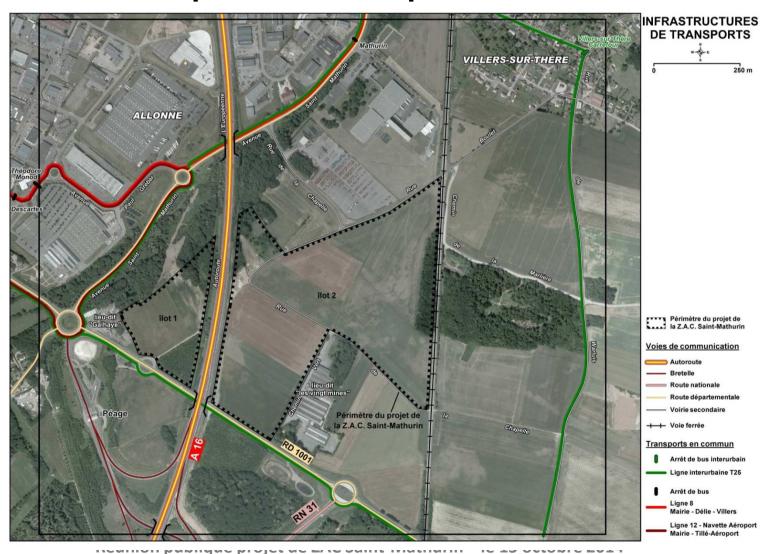


Milieu humain Transport et déplacements

- □ La zone d'étude se trouve du territoire : A16, RN 31 et RD10001au cœur d'un réseau d'axes structurants d'envergure national, régional et local
 □ Le site bénéficie d'une accessibilité remarquable
 □ Trafics sur la RD1001 : 30 000 véh/jours dans les deux sens de
- Trafics sur la RD1001 : 30 000 véh/jours dans les deux sens de circulation à la hauteur de la future ZAC
- □ Desserte en transports en commun : La ligne interurbaine T25, La ligne 8 Mairie - Délie-Villers, La ligne 12 « navette Aéroport » - Mairie - Tillé – Aéroport
- ☐ Projet d'infrastructures faisant l'objet d'un ER : 2ème tranche de la déviation de la RN31. Cette déviation passerait au niveau du giratoire RD1001/RN31 situé au Sud-Est de la zone d'étude



Milieu humain Transport et déplacements



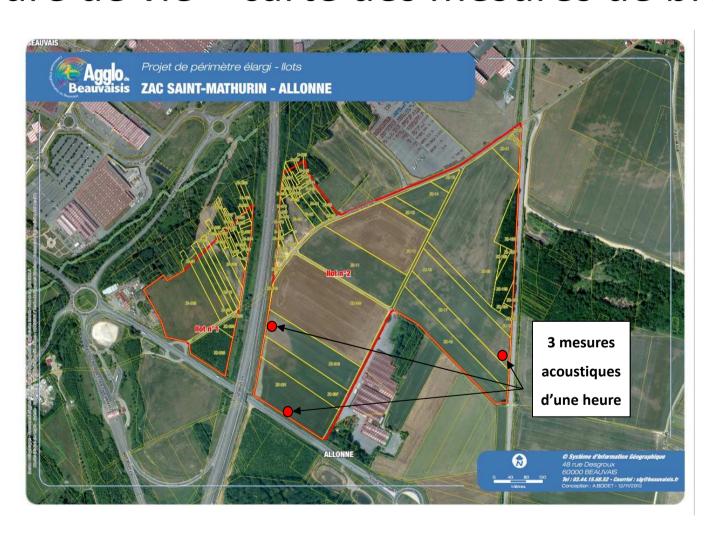


Milieu humain Cadre de vie

- Ambiance acoustique
- ⇒ Les mesures ont été réalisées le 15 Avril 2014 selon les principes de la norme NF S 31-085 (bruit routier)
- ⇒ Les niveaux sonores des 3 points de mesures effectués sont inférieurs à 65 dB(A) pendant les périodes de mesure, ce qui correspond à des niveaux de bruit d'une zone d'ambiance sonore modérée selon la réglementation du 5 Mai 1995.
- Qualité de l'air
- ⇒ La qualité de l'air sur le site de la futur ZAC est bonne car sur 84% de l'année la qualité de l'air varie de « bonne » à « très bonne ».



Milieu humain Cadre de vie – carte des mesures de bruit





Les effets du projet de ZAC



- ☐ Effets temporaires et mesures associées
- ⇒ Effets principaux : **nuisances liées aux engins de chantier** (pollution ponctuelle de l'air, bruit...), perturbation de la faune sur le site, **gêne occasionnelle du trafic** sur la RD 1001 avec les **mouvements de camions**...
- ⇒ Impacts très limités sur la population en raison de l'absence d'habitations sur le site, ainsi que sur la végétation du fait de la sensibilité écologique très faible des terres agricoles
- ⇒ Les travaux seront strictement limités aux emprises de la ZAC, avec une garantie de préserver en intégralité les boisements limitrophes à la ZAC
- ⇒ Mesures d'évitement et de réduction liées à l'aménagement d'une ZAC : mise en place d'un chantier dit « propre et sécurisé » (aspersion de la zone de chantier pour éviter les dispersions de poussières, zone de stockage des engins sur des aires imperméabilisées, signalisation des entrées et sorties d'engins de chantier sur les principaux axes de circulation...)



- ☐ <u>Effets permanents et mesures associées Eaux superficielles et souterraines</u>
- ⇒ **Risques de pollution des eaux** superficielles et souterraines (nappe de la craie perméable) conjugué au risque de remontée de nappe affleurante sur une partie de la ZAC

- Gestion quantitative des eaux de ruissellement des voiries : noues de recueil, stockage puis rejet à débit régulé dans le ru de Berneuil. Bassin de stockage des eau du bassin versant amont 1600 m3
- Gestion qualitative : abattement des particules polluantes dans les noues végétalisées et le bassin de stockage et de régulation, permettant de préserver la qualité des eaux du ru de Berneuil et Thérain



- ☐ Effets permanents et mesures associées Milieu naturel et biodiversité
- ⇒ Peu d'espaces naturels sont consommés au sein de la ZAC; il s'agit principalement de terres agricoles à faible sensibilité écologique
- ⇒ Le projet initial comportait deux boisements à forte valeur écologique et deux à valeur écologique modérée, d'une surface totale de 5 ha, soit 15% de la surface de la ZAC

- La variante 4 retenue permet de préserver 3,7 ha de boisements à valeur écologique forte à modérée en comparaison avec le périmètre initial de la ZAC, soit 5% de la surface totale de la ZAC
- Le projet de ZAC prévoit la création d'espaces verts, créées et gérés de façon à favoriser la biodiversité
- La création de noues végétalisées concourt également à favoriser la biodiversité au sein de la ZAC,



- ☐ Effets permanents et mesures associées Patrimoine et paysage
- ⇒ Possibilité de vestiges archéologiques au droit de la ZAC
- ⇒ Le projet s'insère dans une zone d'entrée d'agglomération , à proximité d'infrastructures de transport importantes et à proximité d'autres zones d'activités économiques. Ce type de projet est cohérent avec l'occupation du sol constatée à proximité

- L'aménageur ou le maitre d'ouvrage peut faire une demande de diagnostic ou demande volontaire de réalisation de diagnostic (DVRD) conformément à l'article R.523-14 du code du patrimoine
- Le projet devra faire l'objet d'une réflexion particulière dans les phases ultérieures de réalisation, vis-à-vis de son intégration dans le paysage d'entrée d'agglomération



- Effets permanents et mesures associées Urbanisme et réseaux
- ⇒ Effets sur le PLU de la commune d'Allonne : Le site Saint-Mathurin est désigné comme « zone d'extension et de développement de zones d'activités » dans le PADD de la commune. Le projet est compatible avec le règlement de la zone 2AUe, mais n'est pas compatible avec la zone A du PLU de la commune d'Allonne
- ⇒ Effets sur les réseaux et servitudes : ligne H.T. de 63 KV sur l'îlot n°1, réseau d'assainissement existant le long de la rue de la Chapelle et prise en compte du nouveau réseau d'assainissement traversant la ZAC (réalisé cet été 2014)

- Une mise en compatibilité du PLU sera nécessaire pour les zones agricoles
- L'îlot n°1 est soustrait au périmètre final de la ZAC, la ligne H.T. se retrouve en dehors de la ZAC
- Une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) et une coordination est nécessaire auprès des différents gestionnaires de réseaux avant tout démarrage des travaux



- ☐ Effets permanents et mesures associées Occupation du sol
- ⇒ Aux terrains agricoles, succéderont des bâtiments et entrepôts à usage industriel et commercial
- ⇒ 5 ha de zones naturelles boisées à valeur écologique forte à moyenne sont présentes au sein du périmètre initial de la ZAC

Mesures mises en place :

L'îlot n°1 est soustrait au périmètre final de la ZAC ainsi qu'une grande partie des boisements de l'îlot n°2; au final 3,7ha de surfaces boisées seront donc sauvegardés en évitant de les urbaniser



- Effets permanents et mesures associées Foncier
- ⇒ Le **périmètre initial du projet de ZAC comprend 63 parcelles** : un bloc central de 15 parcelles ayant une destination agricole (¾ de la surface totale de la ZAC)
- ⇒ Les secteurs boisés du périmètre initial de la ZAC concentrent à eux seuls plus de la moitié des propriétaires, sur moins d'1/4 de la surface totale

- Une procédure d'expropriation est envisagée afin d'assurer l'acquisition de l'ensemble du foncier par la CAB. La présente étude d'impact vaudra également pour la procédure de DUP si cette orientation est choisie
- La suppression des espaces boisés du périmètre final de la ZAC permet de soustraire 24 parcelles du projet final
- Au final, il <u>y a 39 parcelles</u> qui sont concernées par le projet de ZAC et 25 comptes de propriétés (3 institutionnels / 1 SCI / 38 particuliers)



Conclusion étude d'impact

- ☐ Peu d'enjeux liés au milieu physique sur le site de la ZAC
- ☐ Enjeux principaux liés à :
- La préservation des surfaces boisées à valeur écologique forte à modérée : la variante retenu permet de **préserver 3,7 ha de boisements**
- Le choix de la gestion des eaux pluviales de la ZAC par des techniques de type alternatives : noues végétalisées pour les eaux de voirie et bassin de stockage et de régulation pour les eaux du bassin versant amont

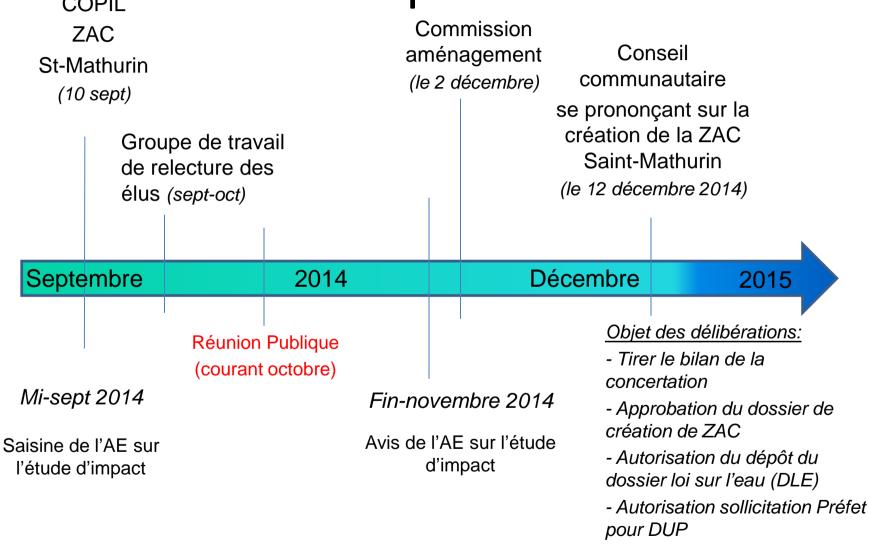


Conclusion étude d'impact

- □ Evolution de l'occupation des sols : les espaces agricoles sont convertis en zones d'activités économiques, en cohérence avec les orientations du SCoT, du schéma d'extensions des zones d'activités économiques de l'agglomération du beauvaisis et le PADD du PLU d'Allonne
- Une mise en compatibilité du PLU sera nécessaire concernant près d'1/3 du projet actuellement classé en zone agricole (A) et dont les 10ha devront être reclassés en zone 2AUe. Concrètement, cette mise en compatibilité du PLU peut être réalisée lors de trois procédures différentes :
 - <u>à l'initiative de la commune d'Allonne</u>, afin de rendre son zonage du PLU conforme à son PADD
 - <u>à l'initiative de la CAB</u>, dans le cadre d'une déclaration de projet (art L123-14 du code de l'urbanisme)
 - <u>à l'initiative du Préfet</u>, lorsqu'une déclaration d'utilité publique (DUP) est requise avec mise en compatibilité du PLU



Calendrier prévisionnel





Calendrier prévisionnel à long terme Phase Phase Phase

Administrative

Judiciaire

Travaux

Phases principales	2014	2015	2016	2017	2018
Dossier de création de la ZAC					
Engagement DLE, DUP, Mise en compatibilité du PLU					
Enquête publique conjointe					
Arrêté DUP, autorisation DLE, approbation mise en compatibilité PLU					
Dossier de réalisation de la ZAC + PEP					
PHASE JUDICIAIRE DUP					
Travaux et commercialisation					



Merci de votre attention

